

27 novembre 2008 : Un Conseil d'Administration extraordinaire

La majorité du conseil d'administration s'exprime contre la délocalisation du siège de l'Inrap

Un comité d'accueil très motivé

Des agents du siège ont préparé une réception symbolique et imagée pour les membres du Conseil d'Administration. Dès leur arrivée le ton était donné, par une haie d'honneur portant des pancartes avec deux slogans très clair : « DAPA TRAHISON » et « CA SOLIDAIRE ». Les administrateurs ont dû se faufiler avec plus ou moins de bonne volonté dans le peu d'espace restant dans le couloir qui menait à la salle de réunion.

Pour manifester leur opposition à la délocalisation, une quarantaine d'agents a fait irruption dans la salle pour interrompre le Conseil d'Administration, lire un communiqué très explicite et soutenir la motion proposée par les administrateurs représentant les personnels de l'INRAP. La motion condamnant la délocalisation a eu un écho très favorable auprès des membres des représentants extérieurs (Collège de France, Universités, aménageurs privés et Collectivités territoriales) qui se sont exprimés fortement contre cette décision. Ils ont notamment condamné le procédé arbitraire de mise en place de la délocalisation, sans étude d'impact, sans concertation ni même information du Conseil d'Administration. Ils se sont inquiétés de l'avenir de l'établissement dans ces conditions.

Le président Jean Paul Jacob n'a pas souhaité la mettre au vote pour des questions de procédure, car ce point n'était pas à l'ordre du jour. Considérant qu'on déniait au Conseil d'Administration le droit de s'exprimer sur une question majeure pour l'avenir de l'établissement, les administrateurs représentant du personnel ont quitté la salle.

Les personnels soutiennent leurs représentants

Après une intervention massive des agents présents pour soutenir leurs collègues du Conseil d'Administration et celle de Christian Goudineau, qui a personnellement interpellé le président de l'Inrap, ce dernier est revenu sur sa décision ; il a finalement accepté que le vote se déroule en séance et à bulletin secret. Cependant la forte pression exercée par les tutelles n'a pas permis à tous les membres de s'exprimer librement...

Le texte de la motion a ensuite été approuvé par un vote à l'unanimité auquel les représentants des tutelles et de l'administration n'ont bien évidemment pas voulu (pas pu ?) prendre part.

Conseil d'administration de l'Inrap – 27 novembre 2008

Motion proposée au vote des administrateurs sur le projet de délocalisation du siège de l'Inrap

Les membres du conseil d'administration de l'Inrap, réunis le 27 novembre 2008, s'inquiètent du projet de délocalisation du siège de l'établissement à Reims, à l'horizon 2011.

Comme le souligne une motion adoptée par la majorité des membres du conseil scientifique de l'Inrap, une telle délocalisation aurait des conséquences majeures sur l'activité scientifique de l'établissement.

L'Inrap est toujours un établissement public en construction, qui peine depuis sa création à trouver la stabilité dans son fonctionnement et ses moyens. Ce projet de délocalisation du siège entraînerait nécessairement une hémorragie de l'encadrement et des personnels scientifiques et administratifs aujourd'hui investis dans la consolidation de l'établissement. Cette perte de compétence et de motivation, comme le coût social du projet, déstabiliserait profondément et durablement la structure.

Un tel projet mettrait en danger la capacité de l'Inrap à remplir sa mission de conciliation entre développement de la recherche, préservation du patrimoine et développement économique.